

COMPTE RENDU CA DU CCAS DU 5 DECEMBRE 2024

Le 5 Décembre deux mille vingt-quatre à 19h00, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyal-Châtillon sur Seiche, s'est réuni sous la présidence de :

M. Henri NICOLLE, Vice-Président du CCAS.

Présents : MM. Henri NICOLLE, Christiane COLLAIRE, Thibault DELINOTTE, Christine HUON, Agnès BLANCHARD, Nathalie Monia TOCNY, Claude RAVEL, Serge MONHAROUL, Pierre MEZERAY, Muriel SERRE, Béatrice CLOAREC, Olivier PRIMAULT, Anne DEBROIZE, Laurence LE BIHAN

Absent(e)s excusé(e)s : MM. LESAGE, BOURTOURAUULT, GUERET,

Mme LESAGE a donné pouvoir à M. NICOLLE

M. GUERET a donné pouvoir à Mme CLOAREC

M. BOURTOURAUULT a donné pouvoir à Mme BLANCHARD

ADOPTION DES TARIFS 2025

2024-13 VENTES TICKETS CINEMA L'ESPERANCE DE CHARTRES DE BRETAGNE

Depuis plusieurs années, le CCAS de Noyal-Châtillon propose la vente de tickets d'entrée du cinéma l'Espérance de Chartres de Bretagne, au prix de 1,50 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de renouveler la vente de tickets au cinéma l'Espérance de Chartres de Bretagne au prix de 1,50 € l'unité, suivant le même plafond de ressources ainsi que le même calcul que pour la Tarification Sociale des Transports (TST) et la Carte SORTIR, et dans les mêmes conditions qu'habituellement à savoir 1 ticket / semaine/ personne au maximum.

Comme la ville de Chartres de Bretagne a désormais intégré le Dispositif SORTIR, le cinéma associatif serait en droit de conventionner avec l'APRAS et ainsi de proposer des tarifs réduits aux bénéficiaires de ce dispositif.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de renouveler cette aide pour 2025 jusqu'à ce que le cinéma associatif l'Espérance intègre officiellement la Carte SORTIR.

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

2024-14 PARCELLES DES JARDINS DU PATIS DOUX

M. Henri NICOLLE rappelle les tarifs 2024 pour les jardins :

Cotisation annuelle des parcelles :

Grandes parcelles : 55 €

Petites parcelles : 35 €

Participation outillage collectif : 10 € la 1^{ère} année

Comme indiqué dans le règlement intérieur des jardins, à titre d'exception, un jardinier pourra exploiter une parcelle à titre gratuit pendant un an si celle-ci est particulièrement en mauvais état lors de son attribution.

Tarifs clés portail et hangar

Tarif clé portail en cas de perte ou de non restitution : 5 €

Tarif clé hangar en cas de perte ou de non restitution : 31 €

Après discussion, le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité pour reconduire ces tarifs en 2025.

2024-15 DEPLACEMENTS EN MINIBUS POUR PERSONNES AGEES

M. Henri NICOLLE rappelle les tarifs appliqués en 2024.

Tickets Verts (trajets sur Noyal-Châtillon) : 2,00 €

Tickets Bleus (trajets hors Noyal-Châtillon) : 3,00 €

Il propose de maintenir ces montants pour 2025.

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

2024-16 BAIL RURAL A M B. – Noyal-Châtillon/ Seiche

M. NICOLLE, vice-Président informe que le bail consenti à S. concernant la parcelle de terre cadastrée, AE n° 47 - *d'une superficie de 55a 46ca au lieu-dit « Les Hâches »* arrive à expiration le 1^{er} Janvier 2025.

Ce preneur a informé le Président du CCAS qu'il ne souhaitait pas renouveler ce bail.

Aussi, il y a lieu de trouver un nouveau preneur.

M. B. s'est proposé pour louer cette terre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour consentir un bail de neuf années consécutives à B. à compter du 1^{er} Janvier 2025.
- Fixe le fermage annuel à 55,21 €
- Autorise M. le Président à signer le bail et les pièces s'y rapportant.

2024-17 PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Conformément à l'article R.2321-2 du CGCT, une provision doit être impérativement constituée par délibération du Conseil d'Administration « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis... »

Le montant de la provision constituée doit correspondre au risque d'irrecevabilité estimé par la Collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public. L'évaluation du montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement et, en accord avec le comptable public, il a été convenu que le montant de la provision devait être égal à 15% des états des restes à recouvrer antérieurs à 2 ans.

A titre d'information, la provision calculée sur la base de l'évolution des stocks de restes à recouvrer transmis par le comptable public, arrêtés au 31/12/2024 s'élève à 19,35 €.

Elle pourra être révisée annuellement en fonction de l'évolution des stocks de restes à recouvrer transmis par le comptable public.

Pour mémoire, les provisions sont semi-budgétaires (droit commun) à moins d'une décision contraire de l'assemblée délibérante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par :
17 voix POUR**

Article 1 : Constitue une provision pour dépréciation des actifs circulants à raison de 19,35 € pour l'exercice 2024

Article 2 : Révisé annuellement au vu de l'état des stocks de restes à recouvrer transmis par le comptable public

Article 3 : Ouvre par décision modificative les crédits correspondants au compte 6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

2024-18 DECISION MODIFICATIVE N°1/2024

Vu la délibération n°2024-17 du 5 décembre 2024 relative à la constitution de provision pour créances douteuses,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à une ouverture de crédits au chapitre 68 par prélèvement au chapitre 011 afin de constituer la provision précitée,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°1/2024 du budget du CCAS ainsi qu'il suit :

DM 1	FONCTIONNEMENT		Chapitre budgétaire ou	Libellé	Chapitre ou opération	Fonction	Article (indicatif)
	Dépenses	Recettes					
	-20 €		011	Carburant	011	420	60622
	20 €		68	Dotations aux amo, dépréciations et provisions	68	420	6817
TOTAL	0 €	0 €					

REPAS DES AINES

✓ **Bilan de la journée du 6 octobre 2024 :**

Bilan très positif tant sur le plan du traiteur que de l'animation.

471 personnes inscrites (465 repas facturés par le Traiteur) et finalement 446 personnes présentes.

✓ **Repas de 2025 :**

Il aura lieu le Dimanche 12 Octobre 2025. La réservation a déjà été faite auprès du traiteur Brault ainsi qu'auprès du duo d'animation.

Prévoir une commande de Vouvray.

Quelle solution choisir pour les photos : location borne à selfies ou fonctionnement actuel ?

RETOUR ET BILAN SUR LA PROJECTION DU FILM « LA PROMESSE DE L'AIDANT »

Bilan positif puisque 87 personnes ont fait le déplacement pour la projection du film « La Promesse de l'aidant » au cinéma l'Espérance à Chartres de Bretagne le vendredi 11 octobre.

A l'issue de la projection, les interventions n'ont par contre pas été nombreuses.

Dans la continuité de cette action, des ateliers devaient être organisés par Brain Up, en partenariat avec le Clic Alli'âges.

7 personnes se sont inscrites sur le site « Pour Bien Vieillir Bretagne » mais lors de la 1^{ère} séance, 3 personnes ont participé et seulement 1 personne a fait le déplacement lors de la 2^{nde} séance.

Brain Up a donc décidé d'annuler les 5 autres ateliers.

Il s'avère qu'il est difficile de mobiliser des gens sur ces ateliers. Le Vice-Président en échangera avec la coordinatrice du clic alli'âges sur les solutions qui seraient à mettre en œuvre.

Mme DEBROIZE annonce que la PSAPA serait prête à collaborer avec notre CCAS si une nouvelle action d'aide aux aidants se mettait en place en 2025. Pour le moment, ce n'est pas envisagé.

VOYAGE ANCV SENIORS EN VACANCES

✓ **Bilan du voyage à Riec sur Belon du 22 au 29/09/2024**

22 participants au voyage (pour 24 places)

Programme de visite très complet avec un guide exceptionnel.

Une personne s'est désistée la veille pour cause de problèmes de santé.

Un dossier d'indemnisation auprès de l'assurance a été constitué et un remboursement de la totalité de son voyage a été effectué.

✓ **Projet de voyage à Evian les Bains du 13 au 20/09/2025**

Une option a été mise. Le Centre de vacances est en attente de la validation de l'agrément ANCV donc ce ne sera sûr que début 2025.

Si cela se fait, prévoir un budget double pour le transport pris en charge par le CCAS.

SORTIES AQUATONIC

Sortie du 10 décembre 2025 :

Sortie annulée faute d'inscription

Sortie du mardi 25 février 2025 :
Merci de redire si vous pouvez accompagner

BILAN SUR LES ACTIONS AUTOUR DU 25 NOVEMBRE

Distribution des flyers le samedi 16 novembre 2024:
De 10H à 18H au Super U et Lidl
Bilan positif puisque les élus ont été bien accueillis dans l'ensemble.
Prévoir au budget l'impression de nouveaux flyers car le stock est épuisé.
Le Vice-Président remercie les bénévoles et notamment les administrateurs et administratrices du CCAS.

Violentomètre affiché sur les abris-bus du 30 octobre au 4 décembre 2024
Les affiches ne sont pas récupérables à l'issue de ce mois d'affichage. Il faut prévoir une nouvelle impression au budget 2025 (pour rappel : Impression par Du Rimon : 142 € en 2023)

Article dans le Castelnodais de Novembre-Décembre

Distribution de sacs à pain avec impression du violentomètre, financés par Rennes Métropole, aux boulangeries castelnodaises autour du 25 novembre.

GROUPE DE TRAVAIL SUR DES ACTIONS AUTOUR DU 8 MARS 2025

Le Comité Solidarités et de Lutte contre les Discriminations a décidé de mener une action sur la place des filles et des femmes dans le sport. 2 réunions ont eu lieu avec Gilles Bodin adjoint à la vie associative, Priskilla Séchet (vie associative), Stéphanie Marin (responsable de la médiathèque) et Henri Nicolle en charge du comité. Le 8 mars 2025 de 17h à 19h les associations sportives seront invitées à la médiathèque pour un temps d'échanges sur ce sujet. 4 vidéos seront diffusées pour introduire un débat.
L'objet n'est pas de stigmatiser des associations qui feraient peu dans ce domaine mais plutôt de valoriser ce qui se fait. C'est aussi rappeler la volonté de la municipalité de participer à des nécessaires évolutions sur l'égalité femme/homme.
A noter que nous ne sommes pas sur une réunion publique mais sur une réunion municipale avec des élus, des fonctionnaires de la collectivité et des associations percevant des subventions municipales.
Il n'y aura donc pas d'information vers la population.

INTERVENTION DU CIDFF DANS LES CLASSES DE CM2 SUR LES STEREOTYPES DE GENRE

Intervention d'Adeline LE NORMAND, juriste, dans les 2 classes des écoles St Amand et Le Petit Prince (retrait de l'école le Chat Perché à leur demande) le jeudi 6 Février 2025.
M NICOLLE assistera aux interventions.

Par ailleurs, l'école le Petit Prince demande ce qu'il en est d'une intervention pour les élèves du cycle 2 car cela avait dû être évoqué l'année dernière. L'avis va être demandé aux écoles du Chat Perché et de St Amant également, puis, aux vues des réponses, un devis sera effectué

BILAN DE LA COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte des 22 et 23 novembre 2024 a été un véritable succès puisque c'est la 2^{ème} meilleure collecte de l'association avec 6226,83 kg de denrées.

FETE DE FIN D ANNEE AVEC LES GROUPES D'APPRENANTS ET DE BENEVOLES D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANCAISE

Moment annulé car les bénévoles pensent que c'est finalement plus opportun de programmer un temps convivial en fin d'année scolaire.

REFLEXION SUR LE MINIBUS DU CCAS : RACHAT OU NOUVEL APPEL D'OFFRE OU PROSPECTION EN REGIE

3 possibilités au CCAS :

- Rachat du minibus actuel au prix de l'Argus -15 %
- Nouvel appel d'offre pour nouveau véhicule à démarrer début 2025 pour espérer une livraison fin 2025 pour que cela s'enchaîne bien avec le marché actuel qui se termine fin 2025.
- Achat d'un nouveau véhicule par le CCAS lui-même avec emploi d'un commercial qui irait faire adhérer les entreprises locales

Le sujet sera revu début 2025.

AVIS D OBSEQUES ET FLEURS POUR MEMBRES CCAS ET BENEVOLES ET LEUR FAMILLE

Mise en place d'une règle pour les avis d'obsèques et les fleurs pour les membres du CCAS et leur famille, ainsi que les bénévoles oeuvrant au CCAS

	Avis d'obsèques dans le Ouest France	Fleurs
Membres du CA du CCAS	OUI	OUI
Conjoint ou enfant du membre du CA du CCAS	NON	OUI
Bénévoles oeuvrant au CCAS (chauffeurs minibus, apprentissage de la langue française)	NON	OUI
Conjoint ou enfant du bénévole	NON	OUI

Montant pour les fleurs ou autre chose (desiderata des proches) : 60 €

QUESTIONS DIVERSES

Date pour l'étude des demandes de subventions : le **vendredi 7 Février à 14H** (Christine Huon, Serge Monharoul, Béatrice Cloarec et Henri Nicolle)

DATE DES PROCHAINS CA du CCAS : Jeudi 27 Février 2025 (préparation du budget)
Jeudi 27 Mars 2025 (vote du Budget)